

2^e ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PROMOTION SAGUENAY INC.

Procès-verbal de l'assemblée des administrateurs de Promotion Saguenay inc., tenue en date du 23 août 2018, à 8 h au Salon de la mairesse.

Sont présents :

Mme Josée Néron, *mairesse et présidente*
M. Michel Potvin, *conseiller municipal*
M. Martin Harvey, *conseiller municipal*
M. Jean-Marc Crevier, *conseiller municipal*
M. Éric Larouche, *Tourisme*
M. Éric Rousseau, *Industrie*
Mme Nathalie Lajoie, *Syndicat*
Mme Marlène Bouchard, *Enseignement*
Mme Caroline Giroux, *Commerce et détail*
M. Gilles Déry, *Communautaire*
M. Pierre-Philippe Tremblay, *Agriculture et agroalimentaire*

Sont absents :

Mme Lise Bernier, *Professionnel*
M. Gérald Savard, *MRC du Fjord*

Assistent également à la rencontre :

M. Denis Lemieux, *directeur général*
Mme Hélène Tremblay, *adjointe à la direction générale*

00 - 00

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Ouverture de l'assemblée régulière des membres sous la présidence de Mme Josée Néron. Le quorum étant constaté, la présidente déclare l'assemblée ouverte.

2018-0160 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Caroline Giroux
APPUYÉ PAR M. Éric Rousseau

D'AJOUTER les points suivants au Varia :

- 8.1 Nomination d'un administrateur et d'un observateur aux Saguenéens de Chicoutimi;
- 8.2 Dépenses encourues par les membres du conseil d'administration;
- 8.3 Libération de Mme Marlène Bouchard – Décision de l'UQAC.

ET D'ACCEPTER le projet de l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.
ADOPTÉE à l'unanimité.

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-0161 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal du 19 juillet 2018;

M. Éric Larouche déclare son intérêt dans la décision d'approuver la liste des chèques de mars et avril 2018 au point 7.5 du conseil d'administration du 19 juillet 2018. Il se retire de la décision d'adopter la résolution # 2018-0136.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19 juillet 2018.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0162 4.2 Lecture et adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 31 juillet 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marlène Bouchard
APPUYÉ PAR Mme Nathalie Lajoie

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion spéciale téléphonique du conseil d'administration du 31 juillet 2018.
ADOPTÉE à l'unanimité.

5. POLITIQUES D'INVESTISSEMENT ET POLITIQUES INTERNES

2018-0163 5.1 Politique de gestion contractuelle et Politique d'approvisionnement - modification de la résolution #2018- 0005;

CONSIDÉRANT que la résolution # 2018-0005 intitulée « 5.2 Politique de gestion contractuelle au 1^{er} janvier 2018 » n'inclut pas la politique d'approvisionnement dans son intitulé;

CONSIDÉRANT que la Politique de gestion contractuelle et la Politique d'approvisionnement ont toutes les deux été déposées et adoptées en liasse par le conseil d'administration lors de la séance du 9 février 2018;

CONSIDÉRANT que l'intitulé de la résolution #2018-0005 doit être modifié pour se lire « 5.2 Politique de gestion contractuelle et Politique d'approvisionnement au 1^{er} janvier 2018 »;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry
APPUYÉ PAR M. Michel Potvin

QUE l'intitulé de la résolution #2018-0005 soit modifié pour se lire « 5.2 Politique de gestion contractuelle et Politique d'approvisionnement au 1^{er} janvier 2018 »;

QUE soit adopté le nouveau libellé de la résolution #2018-0005.
ADOPTÉE à l'unanimité.

5.2 Politiques d'investissement :

2018-0164 5.2.1 Politique d'investissement du FDT, Soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT la politique de soutien aux entreprises qui respecte les conditions d'utilisation du FDT telles que définies par le MAMOT;

CONSIDÉRANT la politique de soutien aux entreprises qui s'inscrit à l'intérieur des priorités d'intervention en matière de développement économique local établies par Saguenay;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Michel Potvin
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE Promotion Saguenay adopte la mise à jour de la politique d'investissement du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux entreprises;

QUE les sommes attribuées soient puisées à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

QUE cette politique d'investissement soit adoptée par la Ville de Saguenay;

ET QUE cette politique d'investissement soit déposée sur le site Internet de la Ville de Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0165 5.2.2 Politique d'investissement du FDT, Soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT la politique de soutien aux projets structurants qui respecte les conditions d'utilisation du FDT telles que définies par le MAMOT;

CONSIDÉRANT la politique de soutien aux projets structurants qui s'inscrit à l'intérieur des priorités d'intervention en matière de développement économique local établies par Saguenay;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau
APPUYÉ PAR Mme Caroline Giroux

QUE Promotion Saguenay adopte la mise à jour de la politique d'investissement du Fonds de développement des territoires, volet soutien aux projets structurants;

QUE les sommes attribuées soient puisées à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires (FDT);

QUE cette politique d'investissement soit adoptée par la Ville de Saguenay;

ET QUE cette politique d'investissement soit déposée sur le site Internet de la Ville de Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0166 5.2.3 Politique d'investissement, Soutien aux projets majeurs;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les entreprises qui ont un projet innovant et structurant générant des retombées économiques ou des investissements importants à Saguenay;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay souhaite supporter les projets majeurs menant à la création d'un minimum de 25 emplois permanents;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry
APPUYÉ PAR M. Michel Potvin

QUE la politique d'investissement du Fonds de soutien aux projets majeurs soit adoptée telle que présentée;

ET QUE les sommes attribuées soient puisées à même le poste budgétaire du Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0167 5.2.4 Politique d'investissement, Soutien aux congrès et événements sportifs;

CONSIDÉRANT le souhait de Promotion Saguenay de promouvoir la destination et soutenir les efforts de diversification de l'économie et de l'offre touristique;

CONSIDÉRANT que la tenue de congrès et d'événements d'envergure à Saguenay génère des retombées économiques;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

APPUYÉ PAR M. Martin Harvey

QUE Promotion Saguenay adopte la politique d'investissement du Fonds de soutien aux congrès et événements sportifs;

QUE les sommes attribuées soient puisées à même le poste budgétaire du Tourisme-DSA Congrès et événements sportifs;

QUE cette politique d'investissement soit adoptée par la Ville de Saguenay;

ET QUE cette politique d'investissement soit déposée sur le site Internet de la Ville de Saguenay.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0168 5.2.5 Politique d'investissement, Soutien aux festivals et événements d'envergure touristique - territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir la destination de Saguenay et soutenir les efforts de diversification de l'économie et de l'offre touristique;

CONSIDÉRANT que des événements et des projets touristiques sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay génèrent des retombées économiques appréciables sur le territoire de la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Lajoie

APPUYÉ PAR M. Michel Potvin

QUE Promotion Saguenay adopte la politique d'investissement du Fonds de soutien aux événements et projets touristiques - territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

ET QUE les sommes attribuées soient puisées à même le poste budgétaire du Tourisme.
ADOPTÉE à l'unanimité.

6. Administration

2018-0169 6.1 Dépôt du contrat du directeur général

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a accepté et approuvé les termes du contrat de travail du directeur général, monsieur Denis Lemieux, tel qu'adopté le 19 juillet 2018 par la résolution #2018-0137;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay, par l'intermédiaire de son secrétaire, a procédé à la signature du contrat de travail de M. Lemieux;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay doit rémunérer M. Lemieux et lui accorder les avantages dont bénéficient les employés de direction;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry
APPUYÉ PAR M. Jean-Marc Crevier

QUE Promotion Saguenay accepte le dépôt du contrat de travail de M. Lemieux pour donner plein effet à la présente décision.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0170 6.2 Évaluation du directeur général - modification de la résolution # 2018-0137;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay par le biais de son conseil d'administration confie ses mandats au directeur général;

CONSIDÉRANT que le directeur général s'engage à se conformer aux directives qui lui sont données par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt des parties de favoriser les échanges, la compréhension et la communication des attentes mutuelles;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry
APPUYÉ PAR M. Michel Potvin

QUE Promotion Saguenay accepte le dépôt du document prévoyant l'évaluation du rendement du directeur général ;

QUE le document soit annexé au contrat du directeur général.
ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0171 6.3 Modification au guide des conditions d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'historiquement des avances de fonds avaient été octroyées pour combler la période d'attente de l'assureur en relation avec l'assurance salaire courte durée;

CONSIDÉRANT qu'aucune politique n'avait été écrite et adoptée en ce sens et que le besoin se manifeste à l'occasion chez certains employés dans cette situation;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry
APPUYÉ PAR Mme Nathalie Lajoie

QUE soit adoptée et incluse dans le guide de conditions d'emploi une politique précisant que des avances puissent être faites à l'employé qui en fait la demande afin de couvrir la période d'attente nécessaire pour obtenir le premier versement de l'assurance salaire courte durée;

QUE l'aide soit accordée pour un maximum de trois semaines;

QUE le remboursement à Promotion Saguenay s'effectue dès le premier remboursement de l'assureur ou entente avec la direction.
ADOPTÉE à l'unanimité.

6.4 Rapport du comité des ressources humaines;

Dépôt et compte rendu verbal du rapport du mouvement de personnel au 16 août 2018.

7. TOURISME

7.1 Aides financières

2018-0172 7.1.1. Festival des Artisans - modification de la résolution #2018-0091;

CONSIDÉRANT qu'une erreur cléricale s'est glissée dans le tableau des aides financières-territoire MRC du Fjord-du-Saguenay adopté dans la résolution #2018-0091 du 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT que le montant recommandé pour le Festival des Artisans de Sainte-Rose-du-Nord aurait dû être de 3 000 \$ selon la grille d'analyse du département et non de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT que la somme est disponible au fonds DSA-MRC du Fjord-du-Saguenay;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry

APPUYÉ PAR M. Michel Potvin

QU'un montant total de 3 000 \$ soit accordé au Festival des Artisans de Sainte-Rose-du-Nord;

QUE la résolution #2018-0091 soit modifiée pour corriger le montant recommandé de 1 500 \$ à 3 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2018-0173 7.1.2. Festicam de St-Honoré;

CONSIDÉRANT la responsabilité de Promotion Saguenay en matière de développement touristique (festivals et événements) sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du département Communication & marketing;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Éric Rousseau

APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

QUE Promotion Saguenay accorde une aide financière non remboursable de 2 500 \$ au Festicam de St-Honoré.

ADOPTÉE à la majorité.

CONTRE : Mme Josée Néron

M. Martin Harvey

M. Jean-Marc Crevier

2018-0174 7.2. Contrat de signalisation Route du Fjord;

M. Éric Larouche déclare son intérêt général et se retire de ce point.

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay est responsable de la gestion et de la promotion de la route touristique signalisée « Route du Fjord »;

CONSIDÉRANT qu'une entente avec la Direction générale de la gestion des projets routiers et de l'encadrement en exploitation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports doit être renouvelée;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

PROPOSÉ PAR M. Gilles Déry

APPUYÉ PAR M. Pierre-Philippe Tremblay

DE RENOUELER le contrat de signalisation des routes et circuits touristiques « Route du Fjord » entrant en vigueur le 20 juin 2018 et se terminant le 19 juin 2023;

D'AUTORISER l'engagement financier du contrat de signalisation totalisant un montant de 25 772 \$ avant taxes applicables;

ET D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents relatifs au renouvellement du contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité.

8. VARIA

8.1 Nomination d'un administrateur et d'un observateur aux Saguenéens de Chicoutimi;

Des discussions pour la nomination d'un administrateur et d'un observateur aux Saguenéens de Chicoutimi ont été tenues.

8.2 Dépenses encourues par les administrateurs de Promotion Saguenay;

Des discussions sont tenues sur la façon de traiter les dépenses encourues par les administrateurs de Promotion Saguenay dans le cadre de leurs fonctions.

8.3 Libération de Mme Marlène Bouchard – Décision de l'UQAC

Mme Marlène Bouchard informe le conseil d'administration qu'elle est libérée par l'UQAC pour participer aux rencontres du conseil d'administration de Promotion Saguenay.

2018-0175


9. LEVÉE DE LA RENCONTRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Potvin

ET APPUYÉ PAR Mme Marlène Bouchard

DE LEVER la rencontre du conseil d'administration.

ADOPTÉE à l'unanimité.



Secrétaire